

4015

AB 76

ST-ET

Saint-Etienne

ORDONNANCE

DEPOT R.C.S. N°

16 12 09 74 49

TRIBUNAL DE COMMERCE - ST ETIENNE

Nous, **Président du Tribunal de commerce**

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Désignons :

Valérie LAYES
5 Rue Simon de Beauvoir
42270 Saint Priest En Jarez

En qualité de commissaire aux apports chargé d'établir un rapport :

sur les apports en nature réalisés par :

- Monsieur Eric BERAUD correspondant à 4 450 actions émises par la société ACE, société par actions simplifiée au capital de 80 000 €, dont le siège social est à SORBIERS (Loire), 3, rue Louis Blanchard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 331 913 798

- Monsieur Eric BERAUD correspondant à la totalité des 1 000 parts émises par la société ATLANTIC FIXATIONS, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à REZE (Loire-Atlantique) 5 rue Joseph Cugnot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 479 401 648

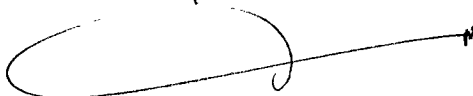
Au profit de la société : *BERAUD INVESTISSEMENT*, société à responsabilité limitée au capital de 1 €, dont le siège social est à SORBIERS (Loire), 3, rue Louis Blanchard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 509 983 763

Conformément aux dispositions des articles L 227-1 et L 225-8 du Code de commerce et R 225-7 du Code de commerce

Disons que la présente Ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

FAIT A SAINT ETIENNE

Le 15/11/2008



REQUETE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de SAINT ETIENNE,

- Monsieur Eric BERAUD, demeurant à SAINT JEAN BONNEFONDS (Loire), 9 impasse des Fourches

Agissant en qualité de gérant de la société BERAUD INVESTISSEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 1 €, dont le siège social est à SORBIERS (Loire), 3, rue Louis Blanchard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 509 983 763

a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Suivant augmentation de capital à intervenir par assemblée générale,

1/ Monsieur Eric BERAUD envisage de procéder à l'apport à la société BERAUD INVESTISSEMENT des biens ci-après :

4 450 actions de la société ACE, société par actions simplifiée au capital de 80 000 €, dont le siège social est à SORBIERS (Loire), 3, rue Louis Blanchard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 331 913 798, selon valeur envisagée de 712 000 €.

2/ Monsieur Eric BERAUD envisage de procéder à l'apport à la société BERAUD INVESTISSEMENT des biens ci-après :

100 % du capital soit 1 000 parts de la société ATLANTIC FIXATIONS, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à REZE (Loire-Atlantique) 5 rue Joseph Cugnot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 479 401 648, selon valeur envisagée de 200 000 €.

- qu'en contrepartie de ces apports en nature, l'apporteur recevrait sous réserve de la vérification prescrite par la loi, des parts nouvelles du capital de la société BERAUD INVESTISSEMENT rémunérant cet apport ;

En conséquence, et pour ce faire,

Le requérant a l'honneur de vous demander de bien vouloir, conformément aux dispositions des articles L 227-1 et L 225-8 du Code de commerce et R 225-7 du Code commerce, désigner un commissaire aux apports chargé :

- d'apprécier et évaluer les apports ;
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers pouvant éventuellement exister ;
- d'établir un rapport, contenant les mentions prévues par les textes réglementaires, qui sera mis à la disposition des associés dans le délai fixé par les dispositions du Code de commerce.

Fait à SAINT ETIENNE

Le 9 décembre 2009

